

Bachelier en Informatique et systèmes orientation gestion technique des bâtiments - domotique

HELHa Charleroi 185 Grand'Rue 6000 CHARLEROI
Tél : +32 (0) 71 41 94 40 Fax : +32 (0) 71 48 92 29 Mail : tech.charleroi@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

DOM125 ANGLAIS 1			
Code	TEID1B25DOM	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Natacha WYNANT (natacha.wynant@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Anglais		

2. Présentation

Introduction

L'objectif de cette première année est d'amener les étudiants à acquérir les principes grammaticaux et le vocabulaire technique nécessaire à un niveau A2 vers B1 (CECR) en fin d'année.

En début d'année académique, l'étudiant devra compléter un test en ligne qui attestera de son niveau. Les étudiants seront ainsi répartis en 3 groupes: A1, A2 et dispensés jusqu'en janvier. Durant la session de janvier, tous les étudiants devront repasser un test afin de reformer 2 nouveaux groupes: A1 et A2. Les étudiants dispensés jusque là devront alors rejoindre l'un des groupes en fonction des résultats obtenus à leur test de janvier. Les étudiants jusque là en groupe A1 ou A2 seront éventuellement invités à changer de groupe selon leurs résultats.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer et informer**

- 1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat
- 1.6 Utiliser une langue étrangère

Compétence 2 **Collaborer à la conception, à l'amélioration et au développement de projets techniques**

- 2.3 Analyser une situation donnée sous ses aspects techniques et scientifiques

Compétence 3 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**

- 3.3 Développer une pensée critique
- 3.4 Travailler tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la structure de l'environnement professionnel

Acquis d'apprentissage visés

L'étudiant sera capable en anglais, d'utiliser les outils et ressources nécessaires afin de comprendre un texte ou une présentation en anglais, en retirer les éléments essentiels et les reformuler ou synthétiser en français et en anglais.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

Cette activité d'apprentissage comprend les parties suivantes :

Anglais 1

12 h

Contenu

Ce cours permettra aux étudiants de développer le vocabulaire technique lié à son orientation par l'usage de vidéos, lectures et interactions en anglais. Ainsi, il lui sera également demandé de rédiger de courts textes techniques en anglais et de savoir en parler.

Démarches d'apprentissage

- Enseignement implicite + explicite
- Exercices effectués en classe et à domicile
- Usage de supports variés: audio, vidéo, écrits etc.

Dispositifs d'aide à la réussite

Des exercices supplémentaires sont disponibles auprès de l'enseignant pour tout élève qui voudrait en bénéficier. Différents tests seront réalisés en cours d'année pour aider l'étudiant à évaluer son apprentissage

Ouvrages de référence

Toutes les ressources sont mentionnées au sein du syllabus.

Supports

- syllabus
- prise de note
- documents ajoutés en cours d'année sur la plateforme
- fichiers audio et vidéo
- Pour des raisons d'hygiène, chaque étudiant doit apporter à chaque cours, ses écouteurs/son casque sous peine de ne pas savoir travailler.

4. Modalités d'évaluation

Principe

En début d'année académique, l'étudiant devra compléter un test en ligne qui attestera de son niveau. Les étudiants seront ainsi répartis en 3 groupes: A1, A2 et dispensés du cours préparatoire. Ce test de niveau ne donne aucune cote.

Q1 = cours préparatoire

- les étudiants inscrits dans les niveaux A1 et A2 (= au cours préparatoire) passeront régulièrement en cours/ à domicile (via la plateforme) des tests concernant les aspects grammaticaux vus en classe. Ils devront également compléter certains exercices/ rédiger de petits textes à domicile. Ces documents représentent 25% des points (évaluation continue + travaux)

Avant/Durant/Après la session de janvier, tous les étudiants devront repasser un test afin de reformer 2 nouveaux groupes:A1 et A2. Les étudiants dispensés jusque là devront alors rejoindre l'un des groupes en fonction des résultats obtenus à leur test. Les étudiants jusque là en groupe A1 ou A2 seront éventuellement invités à changer de groupe selon leurs résultats.

Q2

- les étudiants passeront régulièrement en cours/ à domicile (via la plateforme ConnectEd) des tests concernant les aspects grammaticaux vus en classe. Ils devront également compléter certains exercices/ rédiger de petits textes à domicile. Ces documents représentent 25% des points (évaluation continue + travaux)

Note globale en juin

- avec cours préparatoire : 25% EVC Q1 + 25 % EVC Q2 + 50% examen écrit de juin.
- sans cours préparatoire : 25% EVC Q2 + 75 % examen écrit de juin.

En seconde session:

Seuls les points de l'examen seront pris en compte (= 100% des points). Les résultats des EVC ne sont pas ré-utilisés.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc + Int + Trv	50	Evc + Trv	0
Période d'évaluation			Exe	50	Exe	100

Evc = Évaluation continue, Int = Interrogation(s), Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

En cas d'échec aux examens, l'élève représente 100% des points en seconde session.

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

Un certificat médical entraîne, au cours de la même session, la représentation d'une épreuve similaire (dans la mesure des possibilités d'organisation).

Référence au REE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).